

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN DE
L'ANNÉE 2024 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-113

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 MAI 2024**

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

4. TRANSFERT DE FONDS

5. LISTE DES COMPTES

6. COURS D'EAU

**6.1 Entente relative à la gestion de travaux d'entretien de la
Branche 23 du cours d'eau Marquis – MRC de Drummond
(Ste-Christine et Durham Sud)**

- 7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**
 - 7.1 Résultat d'ouverture des offres de service – Signature graphique, concept d'affichage et de signalisation sur la piste cyclable La Campagnarde dans la MRC d'Acton**

- 8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Aménagement du territoire**
 - 8.1.1 Comité consultatif agricole – Dépôt du rapport (procès-verbal) de l'assemblée du 15 mai 2024
 - 8.1.2 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 8.1.3 Plan climat
 - 8.1.3.1 Entente avec la FQM pour la fourniture du personnel technique
 - 8.1.3.2 Offre de services de la FQM pour la préparation des documents d'appel d'offres

 - 8.2 Développement économique et local**
 - 8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
 - 8.2.1.1 Dossier Levier alimentaire de Ste-Christine 1315-FSE-2024-20
 - 8.2.1.2 Dossier Les entreprises Kim Vincelette 1376-FSE-2024-18
 - 8.2.1.3 Dossier 9336-8801 Québec inc. (Domaine du Cap) 1057-FSE-2024-19
 - 8.2.1.4 Dossier Le Temple (2022) 1119-FSE-2024-15
 - 8.2.1.5 Dossier Jessie Moreau 1372-FSE-2024-11
 - 8.2.1.6 Dossier Karine Plouffe 1373-FSE-2024-14
 - 8.2.1.7 Dossier Val Bonheur de St-Nazaire 1377-FSE-2024-17
 - 8.2.1.8 Dossier Aiguilles et Artisane 1133-FSE-2024-16

 - 8.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Volet Régional
 - 8.2.2.1 Dossier Club optimiste de St-Nazaire de Bagot 1334-FSPS-2024-09
 - 8.2.2.2 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2024-10
 - 8.2.2.3 Dossier Polyvalente Robert-Ouimet 1185-FSPS-2024-11
 - 8.2.2.4 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2024-12
 - 8.2.2.5 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2024-13

 - 8.3 Politique d'acquisition d'œuvre d'art – Recommandation du comité de sélection et achat de l'œuvre 2024**

 - 8.4 Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT) – Tourisme Montérégie – Étude**

 - 8.5 Plan d'action en développement social – Adoption**

9. SÉCURITÉ INCENDIE
10. AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE 2022-2025 DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE
11. OMNIBUS RÉGION D'ACTON
 - 11.1 Transport collectif en milieu rural
 - 11.2 Transport adapté
12. RESSOURCES HUMAINES
13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
15. CORRESPONDANCE
16. VARIA
17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2024**

2024-114

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024 soit adopté tel que présenté.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. **TRANSFERT DE FONDS**

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

5. LISTE DES COMPTES

5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2024-115

Il est proposé par M. Éric Charbonneau

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	36 086,35 \$
Comptes à payer	335 929,83 \$
Salaires et contributions de l'employeur	150 112,00 \$
Total	522 128,18 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	2 031,19 \$
Comptes à payer	20 268,98 \$
Total	22 300,17 \$

6. COURS D'EAU

6.1 Entente relative à la gestion de travaux d'entretien de la Branche 23 du cours d'eau Marquis – MRC de Drummond (Ste-Christine et Durham Sud)

ATTENDU QUE la Branche 23 du cours d'eau Marquis est sous la compétence commune des MRC de Drummond et d'Acton, tel que prévu par l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ chapitre C-47.1), du fait qu'elle relie le territoire de ces deux MRC ;

ATTENDU les ententes conclues entre les MRC d'Acton et de Drummond, par entente ou par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, dans les cours d'eau Normand, Buisson, Branche 4 de la rivière Scibouette et Branche 30 de la rivière Duncan ;

ATTENDU QUE les MRC d'Acton et de Drummond ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins d'exercer leur compétence commune sur une partie de la Branche 23 du cours d'eau Marquis ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-116

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente dûment négociée.

7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

7.1 Résultat d'ouverture des offres de service – Signature graphique, concept d'affichage et de signalisation sur la piste cyclable La Campagnarde dans la MRC d'Acton

ATTENDU le processus d'appel d'offres sur invitation visant l'obtention de soumissions pour les services d'une firme spécialisée en marketing, graphisme, design et communication, affichage, signalétique et promotion, afin d'élaborer une signature graphique, une image de marque et un concept d'affichage et de signalisation pour la piste cyclable La Campagnarde dans la MRC d'Acton ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 10 juin 2024 ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse, soit celle d'Absolu, a été jugée conforme aux exigences des documents d'appel d'offres ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-117

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Absolu pour un montant forfaitaire de 14 750 \$, taxes en sus, et d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à ce mandat.

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Aménagement du territoire

8.1.1 Comité consultatif agricole – Dépôt du rapport (procès-verbal) de l'assemblée du 15 mai 2024

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole (CCA) rend compte de ses travaux et de ses recommandations au moyen d'un rapport qu'il doit déposer au conseil de la MRC, conformément à l'article 148.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-118

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2024 du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Acton, tenant lieu de rapport.

8.1.2 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme

8.1.2.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 363-2024 modifiant le règlement de construction numéro 183-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 363-2024 modifiant son règlement de construction numéro 183-2003 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-119

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 363-2024 modifiant le règlement de construction numéro 183-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**8.1.2.2 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2024-378 modifiant le règlement
numéro 2002-93 sur les permis et certificats
de la Municipalité d'Upton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2024-378 modifiant son règlement numéro 2002-93 sur les permis et certificats ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-120

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-378 modifiant le règlement numéro 2002-93 sur les permis et les certificats de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**8.1.2.3 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2024-382 modifiant le règlement
numéro 2002-93 sur les permis et certificats
de la Municipalité d'Upton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2024-382 modifiant son règlement numéro 2002-93 sur les permis et certificats ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-121 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Léo Benoit, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-382 modifiant le règlement numéro 2002-93 sur les permis et les certificats de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.3 Plan climat

8.1.3.1 Entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la fourniture du personnel technique

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

ATTENDU QUE la MRC désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, entre autres par l'élaboration d'un plan climat et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-122 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise que la MRC utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, entre autres par l'élaboration d'un plan climat et, qu'à cette fin, que la MRC conclue une entente avec la FQM ;

QUE le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) soient autorisés à signer, pour le compte de la MRC, l'entente visant la fourniture de services techniques et à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

8.1.3.2 Offre de services de la FQM pour la préparation des documents d'appel d'offres

ATTENDU QUE la MRC d'Acton s'est vu octroyer, dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), un montant de 1 079 282\$ pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan climat ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préparer un appel d'offres pour services professionnels pour l'élaboration dudit plan climat ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton souhaite s'associer à deux autres MRC, Les Maskoutains et Les Jardins-de-Napierville, pour réaliser conjointement certaines étapes de la démarche d'élaboration ;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée le 28 mai 2024 par la FQM pour la préparation d'un appel d'offres conjoint pour la réalisation de plans climat, incluant la rédaction du devis technique et administratif ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-123

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), estimé à 4 750 \$, taxes en sus, pour la préparation d'un appel d'offres conjoint pour la réalisation des plans climat des MRC des Jardins-de-Napierville, des Maskoutains et d'Acton ;

De s'engager à verser une somme de 1 583,83 \$, taxes en sus, à la MRC des Jardins-de-Napierville, représentant un tiers des honoraires estimés par la FQM.

8.2 Développement économique et local

8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

8.2.1.1 Dossier Levier alimentaire de Sainte-Christine 1315-FSE-2024-20

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Levier alimentaire de Sainte-Christine ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-124

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – PDZA	1315-FSE-2024-20	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.2 Dossier Les entreprises Kim Vincelette 1376-FSE-2024-18

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Les entreprises Kim Vincelette ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-125

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Expansion	1376-FSE-2024-18	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.3 Dossier 9336-8801 Québec inc. (Domaine du Cap) 1057-FSE-2024-19

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par 9336-8801 Québec inc. ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-126

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Expansion	1057-FSE-2024-19	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.4 Dossier Le Temple (2022) inc. 1119-FSE-2024-15

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Le Temple (2022) inc. ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-127

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Expansion	1119-FSE-2024-15	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.5 Dossier Jessie Moreau 1372-FSE-2024-11

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Jessie Moreau ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-128

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1372-FSE-2024-11	3 500 \$	3 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.6 Dossier Karine Plouffe 1373-FSE-2024-14

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Karine Plouffe ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-129

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1373-FSE-2024-14	3 500 \$	3 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.7 Dossier Val Bonheur de St-Nazaire 1377-FSE-2024-17

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Val Bonheur de St-Nazaire ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-130

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Collectif	1377-FSE-2024-17	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.8 Dossier Aiguilles et Artisane 1133-FSE-2024-16

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Aiguilles et Artisane ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

CONSÉQUEMMENT,

2024-131

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Expansion	1133-FSE-2024-16	6 000 \$	6 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) –
Volet Régional**

**8.2.2.1 Dossier Club optimiste de St-Nazaire de
Bagot 1334-FSPS-2024-09**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Club optimiste de St-Nazaire de Bagot au volet événement ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-132

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
41 ^e édition du Festival du porc	Club optimiste de St-Nazaire de Bagot	18 500 \$	2 800 \$	2 800 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 2 800 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2.2 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2024-10

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la MRC d'Acton au volet spécial ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-133

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Mardis Chauds sur la route et Ciné plein-air	MRC d'Acton	13 400 \$	10 720 \$	10 720 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 10 720 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer les deux contrats de service suivants :
 - Productions Artistiques de la Région d'Acton (PARA) pour un montant maximal de 8 000 \$ incluant les taxes
 - Radio Acton pour un montant maximal de 5 400 \$ incluant les taxes

8.2.2.3 Dossier Polyvalente Robert-Ouimet 1185-FSPS-2024-11

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Polyvalente Robert-Ouimet au volet régional ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-134

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Volet Vert	Polyvalente Robert-Ouimet	37 557 \$	16 152 \$	16 152 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 16 152 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2.4 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2024-12

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la MRC d'Acton au volet spécial ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-135

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Accessibilité pour les personnes handicapées	MRC d'Acton	4 420 \$	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 4 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;
3. D'autoriser les dépenses telles que présentées au montage financier du projet.

8.2.2.5 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2024-13

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la MRC d'Acton au volet spécial ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-136

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
TSA – Bourses – Plateaux de travail	MRC d'Acton	2 220 \$	1 800 \$	1 800 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 1 800 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;
3. D'autoriser les dépenses telles que présentées au montage financier du projet.

8.3 Politique d'acquisition d'œuvre d'art – Recommandation du comité de sélection et achat des œuvres 2024

ATTENDU la politique d'acquisition d'œuvre d'art de la MRC d'Acton adoptée le 17 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE cette politique prévoit la parution annuelle d'un appel de dossiers, définit le mode et les critères d'acquisition des œuvres et établit la participation d'un comité mandaté pour évaluer les propositions reçues ;

ATTENDU QUE les membres de ce comité se sont rencontrés et qu'ils adressent leur recommandation d'achat au Conseil de la MRC d'Acton, soit l'achat des œuvres intitulées *Pensées de chat*, *Souvenirs de banquise* et *Bel Amor* de l'artiste-peintre Caroline Layre, au coût de 975 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE ces œuvres seront exposées à la bibliothèque et au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-137

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition des œuvres intitulées *Pensées de chat*, *Souvenirs de banquise* et *Bel Amor* de l'artiste-peintre Caroline Layre, au coût de 975 \$, taxes incluses.

8.4 Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT) – Tourisme Montérégie – Étude

ATTENDU la résolution numéro 2023-249 adoptée lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 demandant une aide financière auprès de Tourisme Montérégie qui permettrait de payer 80 % des frais pour la réalisation d'une étude portant sur le tourisme et les sites d'hébergement ;

ATTENDU QUE le 14 mai 2024, la MRC d'Acton a reçu de Tourisme Montérégie une contribution financière maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de cette étude ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-138

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer la participation financière de la MRC de 12 917,50 \$, taxes incluses, prise à même le Fonds Régions et Ruralité, volet 2 pour la réalisation de l'étude.

8.5 Plan d'action en développement social - Adoption

ATTENDU la Politique de développement social adoptée lors de la séance ordinaire du 8 février 2023 ;

ATTENDU la recommandation du comité de travail d'adopter le plan d'action en développement social ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-139

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan d'action en développement social tel que déposé.

9. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

10. AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE 2022-2025 DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale 2022-2025 dans la région administrative de la Montérégie (l'Entente) a été signée le 28 juin 2022 ;

ATTENDU QUE l'Entente a pour objet la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la concertation régionale et la mise en œuvre des priorités régionales de développement de la Montérégie ;

ATTENDU QU'une modification à l'Entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties ;

ATTENDU la proposition du comité de sélection du volet 1 du Fonds régions et ruralité de modifier la période de réalisation des activités par l'ajout d'une année supplémentaire (2025-2026) et de modifier les modalités de versement de la contribution des parties afin de leur permettre de poursuivre les efforts de concertation dans les nombreux mandats de la région ;

ATTENDU QU'un montant de 65 000 \$, soit 5 000 \$ par territoire seront investis pour l'année 2025-2026, sous réserve de la réception des résolutions ;

ATTENDU la décision du comité de sélection du Volet 1 du Fonds Région et Ruralité (FRR), d'investir un montant additionnel de 182 000 \$;

CONSÉQUEMMENT,

2024-140

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'entériner l'avenant à l'entente sectorielle sur le développement pour la concertation régionale 2022-2025 dans la région administrative de la Montérégie en y ajoutant une année supplémentaire, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 ;
2. De confirmer la contribution financière additionnelle de 5 000 \$ pour l'année supplémentaire ;
3. De maintenir la Table de concertation régionale de la Montérégie à titre de mandataire de ladite entente ;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'avenant à l'entente.

11. OMNIBUS RÉGION D'ACTON

11.1 Transport collectif en milieu rural

ATTENDU QUE le service de transport collectif régional pour la MRC d'Acton a débuté en 2005 ;

ATTENDU QUE l'organisme mandaté par la MRC pour offrir ce service est Omnibus Région d'Acton ;

ATTENDU QUE la continuité de ce service est importante et nécessaire pour notre région ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-141

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport d'exploitation au 31 décembre 2023 du transport collectif en milieu rural présenté et déposé séance tenante ;
2. D'adopter les états financiers au 31 décembre 2023 d'Omnibus Région d'Acton ;
3. D'adopter le Plan de développement du transport collectif en milieu rural, tel que révisé et mis à jour le 9 juin 2024 par Omnibus Région d'Acton, incluant une stratégie d'utilisation des surplus accumulés attribuables au ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif au transport collectif et à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable tous les documents requis.

11.2 Transport adapté

ATTENDU le Programme de subvention pour le transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées avec les municipalités locales ;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC ont adopté une résolution en ce sens ;

ATTENDU QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations nécessaires pour la demande de subvention 2024 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-142

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter que la MRC d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2024 ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

2. De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base minimale de 152 456 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024 ;
3. D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu ;
4. D'approuver les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2024 au montant de 256 366 \$;
5. D'approuver le Plan de transport et de développement des services 2024 déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
6. De valider la réalisation de 8 945 déplacements en transport adapté en 2023 ainsi que la prévision de 9 100 déplacements en 2024 ;
7. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette demande.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Foire Agroalimentaire de la région d'Acton – Souper-spectacle le 6 juillet 2024 – Achat de billets

2024-143

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réservation d'une table (6 personnes) pour l'activité en titre au coût de 390 \$. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

**15.2 Demande d'appui pour la mobilisation Desjardins afin de
conserver les points de service et l'argent**

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre MRC compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de MRC ;

ATTENDU QUE près de 1 600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre MRC à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-144

Il est proposé par M. Guy Bond

Appuyé par M. Léo Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton joigne sa signature à celle de près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

16. VARIA

**16.1 Entente relative à la gestion de travaux d'entretien dans une
partie de la rivière Scibouette – MRC de Drummond (Saint-
Eugène)**

ATTENDU QUE la rivière Scibouette est sous la compétence commune des MRC de Drummond, des Maskoutains et d'Acton, tel que prévu par l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ chapitre C-47.1), du fait qu'elle relie le territoire de ces trois MRC ;

ATTENDU QUE les MRC d'Acton, des Maskoutains et de Drummond ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins d'exercer leur compétence commune sur une partie de la rivière Scibouette ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-145 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet de
même que la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts)
à signer ladite entente dûment négociée.

**16.2 Embranchement et Sous-embranchement de la rivière Le
Renne – Entretien – Sainte-Christine – Rapport des travaux
– Réception partielle**

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dans l'Embranchement et Sous-
embranchement de la rivière Le Renne sur les lots 2 603 031, 2 603 033 et
2 603 034 à Sainte-Christine sont complétés partiellement ;

ATTENDU QUE les travaux ont été interrompus en aval du 1^{er} rang jusqu'à
ce que la Municipalité procède au remplacement des ponceaux sous le 1^{er}
rang ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur complètera les travaux en amont du 1^{er} rang
après le remplacement des ponceaux par la Municipalité ;

ATTENDU QU'ALPG consultants Inc. recommande le paiement des
factures tout en retenant un montant équivalent à 10 % du montant total
des factures pour travaux à compléter et pour fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-146 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Béton Laurier
Inc. la somme de 20 227,78 \$. La somme conséquemment retenue pour
les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de
2 247,53 \$, soit 10 % du montant total des factures.

**16.3 Entente de partenariat – MRC d'Acton et Mon Commerce en
ligne 2024**

ATTENDU QUE la MRC souhaite, en accord avec sa mission, soutenir
l'accélération de la transformation numérique des commerçants de son
territoire ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite bénéficier du service sur mesure
développé exclusivement pour les commerces de détail et offert par Mon
commerce en ligne (MCEL) ;

ATTENDU QUE Mon commerce en ligne est un programme d'accompagnement individuel subventionné par le MEIE et DEC qui vise à supporter les commerçants Québécois dans leur transformation numérique. Mon commerce en ligne est un programme à durée déterminée ayant une fin prévue au 31 mars 2025 ;

ATTENDU QUE le programme s'engage à offrir en tout temps des parcours d'accompagnement pouvant être complétés avant la fin prévue du programme selon des règles de prise de rendez-vous et de complétion du programme prédéfinies ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-147 Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet de même que la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente dûment négociée.

16.4 Réseau Accès entreprise Québec – Avenant 3 à la convention d'aide financière

ATTENDU QUE l'Avenant 3 a pour objet de modifier les articles 4.9, 4.10 et 6 de la Convention d'aide financière intervenue entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC d'Acton le 14 octobre 2021 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-148 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit avenant 3 à la convention d'aide financière tel que soumis par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-149

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h40.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**